

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1080^e séance, tenue le mardi 23 février 2016,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : les doyens : Mme Michèle Brochu, M. Jean-Marc Charron, Mme Tania Saba, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Pierre Fournier, Mme Louise Poirier; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Steven Chamberland); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Michel Sarra-Bournet, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur du Département de kinésiologie, M. Jacques Gresset; un officier de la FESP : M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral; les étudiants : Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Andréanne St-Gelais, Mme Annie-Claude Vanier, M. Denis Sylvain; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1080-6.1, de la Faculté de médecine vétérinaire : M. Jacques Lussier, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures; pour la délibération CE-1080-6.2, de la Faculté des sciences de l'éducation : M. David d'Arrisso, professeur adjoint au Département d'administration et fondements de l'éducation; pour la délibération CE-1080-6.3, de la Faculté de médecine : M. Yayhe Merhi, professeur titulaire (Médecine—spécialités médicales, et ICM); pour la délibération CE-1080-6.4, de la Faculté de musique : M. Robert Normandeau, vice-doyen aux études en création et technologie; pour la délibération CE-1080-6.6, de la Faculté de l'aménagement : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, Mme Lyne Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont, le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENT : En l'absence de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, préside la séance

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1080-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1079^e séance tenue le 15 décembre 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — Direction, et Département de science politique
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales (1-960-1-3)
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences — Département d'histoire
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-165-1-0), de Majeure (1-165-2-0) et de Mineure (1-165-4-0) en histoire
 - 5.3 Faculté de musique
 - Modification au programme de Baccalauréat en musique (général) (1-600-1-0)
 - 5.4 École HEC Montréal

- Création d'un programme de Certificat en analytique d'affaires
- 5.5 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires — BAA
- 6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de médecine vétérinaire—Département de sciences cliniques
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures (DES) en médecine vétérinaire, option Sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-3) : création de la concentration « Médecine sportive et rééducation »
 - 6.2 Faculté des sciences de l'éducation—Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Modification au programme de D.E.S.S (2-801-1-2) et au Microprogramme (2-801-6-0) en administration de l'éducation : modification de l'intitulé pour « Leadership et gestion des établissements scolaires »
 - Modification au programme de Maîtrise en administration de l'éducation (2-801-1-0)
 - 6.3 Faculté de médecine — Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création des options « Perfusion extracorporelle » et « Conseil génétique »
 - Modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales (3-484-1-0) : création des options « Éthique clinique » et « Sciences buccodentaires » ; abolition de l'option « Musculo-squelettique »
 - 6.4 Faculté de musique
 - Modification au programme de Maîtrise en musique—Composition (2-610-1-1) : modification de l'intitulé pour « Maîtrise en musique—Composition et création sonore »
 - Modification au programme de Doctorat en musique—Composition (3-610-1-1) : modification de l'intitulé pour « Doctorat en musique—Composition et création sonore »
 - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en musiques numériques
 - 6.5 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Création d'un Microprogramme en pratiques et politiques du pluralisme
 - Création d'un Microprogramme en analyse et stratégie internationale
 - 6.6 Faculté de l'aménagement — École d'urbanisme et d'architecture de paysage
 - Modification au programme de Maîtrise en architecture du paysage (2-020-1-0)
- 7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études—
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action pour les programmes du Département de démographie
 - 7.2 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action pour les programmes du Département de physique
 - 7.3 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action pour les programmes du Département de sociologie
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1080-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1079^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1079^e séance tenue le 15 décembre 2015, tel que présenté.

CE-1080-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1079^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1079-4.1, on mentionne qu'un document résumant les règles balisant le traitement de projets de modification de programmes par délégation de pouvoirs sera déposé à la séance du mois de mars ou d'avril.

CE-1080-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1080-4.1 Résultats des processus d'admission et d'inscription

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2016 présentent une diminution de 174 candidats (comparativement aux résultats observés à la même date de l'année précédente); on doit, par ailleurs, considérer le fait que l'on observe une augmentation du nombre de choix de programmes dans les demandes (+ 87). Les résultats relatifs aux programmes d'études supérieures présentent une augmentation de 53 candidats pour les programmes de deuxième cycle, et une augmentation de 94 candidats pour les programmes de troisième cycle. Le taux de traitement des demandes d'admission présente une amélioration constante, notamment, à la suite de l'implantation du système Synchro.

Les résultats relatifs au processus d'inscription au trimestre d'hiver 2016 présentent une diminution pour l'ensemble des cycles d'études, soit - 13 % pour les programmes de premier cycle, - 0,5 % pour les programmes de deuxième cycle, et - 0,4 % pour les programmes de troisième cycle. Trois facultés présentent une augmentation du nombre d'inscriptions.

CE-1080-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente le projet inscrit au point 5.3.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits aux points 5.4 et 5.5.

CE-1080-5.1 Faculté des arts et des sciences—Direction, et Département de science politique
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales
(1-960-1-3)

2016-A0033-1080^e-301, 301.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales propose une refonte de la structure et des cours, qui permette de répondre aux recommandations et avis émis dans le cadre du processus d'évaluation périodique, lequel a comporté une consultation auprès des étudiants (sondages et groupes de discussion). Dans cette perspective, les orientations du programme ont été redéfinies, de manière à corriger l'asymétrie observée dans le taux d'inscriptions de certaines des cinq orientations actuelles, et de manière à faire correspondre les nouvelles orientations à des axes thématiques —reflétant davantage l'approche pluridisciplinaire du programme—, plutôt qu'à des axes disciplinaires. Les cinq orientations actuelles (*Développement international*, *Droit*, *Économie-administration*, *Histoire*, *Science politique*) sont ainsi abolies, et remplacées par trois nouvelles orientations : *Droit et gouvernance* (segment 75); *Coopération et développement* (segment 76); *Paix et sécurité* (segment 77). Cette modalité permettra également d'assurer une meilleure cohérence du parcours de formation, et de favoriser un cheminement par cohortes. La structure du programme est réaménagée selon un segment commun aux trois orientations —comportant, notamment, un bloc de cours obligatoires (27 crédits) portant sur les connaissances de base (dont un cours d'introduction aux études internationales), un bloc de cours de langues et un bloc sur les disciplines connexes— et trois autres segments propres à chacune des trois nouvelles orientations. La structure de chacune des orientations comporte 30 crédits de cours obligatoires, de 57 à 60 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. Les cours de langue pourront être suivis dès la première année, afin de diminuer les occurrences de conflits d'horaire. Quelques cours sont retirés ou abolis, et deux nouveaux cours sont créés : INT 3005—*Coopération et développement*, et INT 3006—*Paix et sécurité* (annexe 2 du document de présentation). Un troisième cours de sigle DRT sera créé par la Faculté de droit, et intégré à l'orientation *Droit et gouvernance*. Des modalités de transition entre l'ancienne et la

nouvelle structure du programme ont été prévues pour la cohorte 2015-2016 (annexe 3). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1080^e-301.

En réponse à une question, il est précisé que le cours de sigle DRT (*Droit et gouvernance*) a été créé par la Faculté de droit, en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences; le formulaire relatif à la création du cours et au plan de cours a été transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, et sera approuvé par délégation de pouvoirs.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, signale l'intérêt présenté par le projet de modification en regard des recommandations du comité d'auto-évaluation, notamment par l'établissement de cheminements-types et de cours d'intégration.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en études internationales (1-960-1-3) —comportant la création des orientations *Droit et gouvernance, Coopération et développement, Paix et sécurité*, remplaçant les orientations abolies : *Développement international, Droit, Économie-administration, Histoire, Science politique*— , à la Faculté des arts et des sciences (Direction et Département de science politique), conformément au document 2016-A0033-1080^e-301.

CE-1080-5.2 Faculté des arts et des sciences — Département d'histoire
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-165-1-0), de Majeure (1-165-2-0) et de Mineure (1-165-4-0) en histoire

2016-A0033-1080^e-302, 302.1

La refonte des programmes de premier cycle en histoire se pose en regard de l'évolution de la discipline, des profils de clientèles ainsi que des expertises professorales et de recherche (notamment, par l'arrivée récente de nouveaux professeurs). Elle veut également répondre à des recommandations et avis présentés dans le cadre du processus d'évaluation périodique, ainsi que de processus de consultation tenus auprès des différents acteurs du Département (professeurs, chargés de cours, étudiants, personnel administratif). La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en histoire propose une réorganisation de sa structure selon la progression des apprentissages (plutôt qu'en fonction des aires spatio-temporelles de la structure du programme actuel), réorganisant les blocs de cours en fonction des niveaux de formation. Ainsi, les cours de fondements regrouperont les cours de niveau 1000 et le cours d'introduction HST 2023, les cours d'approfondissement regrouperont les cours de niveau 2000, et les cours de spécialisation regrouperont les cours de niveau 3000. Cette modalité permettra d'assurer une meilleure cohérence au cheminement de formation. De plus, la définition de cheminements-types permettra d'ajouter un parcours thématique à la formation, en plus des parcours chronologique et spatial redéfinis par la nouvelle structure de programme. Le projet propose également l'établissement d'un Cheminement *Honor* dans le programme de Baccalauréat spécialisé, comportant 12 crédits de cours de niveaux 4000 ou 6000 (9 crédits du bloc 71V et 3 crédits du bloc 71H). Des ajustements sont apportés au nombre de crédits de certains blocs de cours ou en raison du retrait ou de l'ajout de cours ou de nouveaux cours créés. Le répertoire de cours est modifié, par la modification, l'abolition, l'ajout ou le retrait de cours, et par l'ajout de nouveaux cours (création des cours HST 1015— *Recherche et rédaction en histoire*; HST 2453— *L'Europe et le monde*; HST 2875— *Histoire de Montréal ville d'Amérique et du monde*; HST 2885— *Histoire de l'environnement au Canada*; HST 4000— *Initiation à la recherche avancée*; HST 4010— *Spécialisation Honor en histoire* [ces deux derniers cours étant réservés aux étudiants du Cheminement *Honor*]). Les modifications aux programmes de Majeure et de Mineure se posent en concordance des modifications apportées à la structure du programme de Baccalauréat spécialisé. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1080^e-302.

M. Michel Sarra-Bournet déplore le fait que l'abolition d'un certain nombre de cours, donnant lieu, entre autres, à une économie de quatre cours et à une diminution du nombre de groupes

(par l'augmentation du nombre d'étudiants par groupes de cours, dans une proportion approximative de 10 %), apparaît découler de l'application, par la Faculté des arts et des sciences, d'un modèle de restructuration qui a déjà concerné, et concernera éventuellement, d'autres programmes de la Faculté; une telle rationalisation de l'offre de cours occasionnera une diminution des charges de cours.

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, précise que la Faculté regrette également cette situation, mais signale que celle-ci ne découle pas d'un modèle mis en place par la Faculté, mais d'un cadre de restriction budgétaire. Par ailleurs, l'abolition de cours ne vise pas principalement le resserrement des effectifs des groupes-cours, mais plutôt une meilleure coordination des effectifs étudiants en regard du cheminement et du suivi des cours, ainsi que de l'intégration, dans les cours, des étudiants du programme d'histoire et des étudiants d'autres programmes. Ces modifications concernent principalement les cours de la première année du programme. M. Sarra-Bournet observant que le regroupement d'étudiants n'ayant pas des objectifs d'études semblables n'apparaît pas approprié (par exemple, des étudiants du programme de formation des maîtres en univers social), la vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, indique que le projet de modification répond aux objectifs de formation reconnus, et ne concerne pas des cours recevant des étudiants d'autres Facultés (lesquelles seraient consultées, le cas échéant).

Le vote est demandé en regard du projet proposé; le projet est adopté, à la majorité, 19 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention étant inscrites.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-165-1-0) —comportant la création d'un Cheminement *Honor*—, de Majeure (1-165-2-0) et de Mineure (1-165-4-0) en histoire, au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2016-A0033-1080^e-302.

CE-1080-5.3 Faculté de musique
- Modification au programme de Baccalauréat en musique (général) (1 600 1-0)
2016-A0033-1080^e-303, 303.1

La modification au programme de Baccalauréat en musique (général) propose principalement de simplifier et d'alléger la structure du programme, devenue complexe en raison de multiples ajustements effectués au cours des années, et de mieux définir la cohérence et les objectifs du programme ainsi que sa situation en regard des autres programmes de Baccalauréat de la Faculté, dont les programmes en interprétation. Ainsi, les neuf orientations actuelles du programme sont abolies, remplacées par un tronc commun composé de trois segments (segment 01 : *Connaissances fondamentales en musique*; segment 02 : *Connaissances disciplinaires et complémentaires*; segment 03 : *Pratique musicale collective*), et par deux nouvelles orientations (*Instrument et Connaissance du clavier*). Afin de rendre compte de la nouvelle cohésion de la structure, le titre du programme est modifié pour *Baccalauréat en musique* [retrait de la mention « (Général) »]. La modification propose également l'établissement d'un Cheminement *Honor* (bloc 01V), comportant 12 crédits de cours de niveaux 4000 et 6000, et inférant la création de cinq cours réservés à ce cheminement (MUS 6000-6001-6002 et 4000-4001, sur des séminaires et des cours de travaux dirigés). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1080^e-303.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en musique (général) (1-600-1-0) —comportant la création d'un Cheminement *Honor*, la création des orientations *Instrument* et *Connaissance du clavier*, et l'abolition des neuf orientations actuelles du programme : *Cordes*; *Cuivres*; *Bois*; *Instruments anciens*; *Claviers*; *Chant et autres instruments*; *Jazz*; *Vers interprétation chant*; *Jazz enrichi*, et comportant la modification du

titre du programme pour *Baccalauréat en musique*—, à la Faculté de musique, conformément au document 2016-A0033-1080^e-303.

CE-1080-5.4 École HEC Montréal
- Création d'un programme de Certificat en analytique d'affaires

2016-A0033-1080^e-304, 304.1

Le programme de Certificat en analytique d'affaires propose une formation préparant à l'utilisation des techniques d'exploitation et de visualisation de données —dont l'utilisation de logiciels statistiques et d'approches quantitatives—, et à l'application de ces techniques et approches dans le contexte de la prise de décision en gestion. La structure du programme totalise de 27 à 30 crédits, et comporte 7 cours obligatoires (répartis selon deux cours de fondements et cinq cours de spécialisation), un minimum de 2 cours à option, et la possibilité de suivre un maximum d'un cours au choix. Six nouveaux cours sont créés pour le programme, dont certains seront intégrés à la structure d'autres programmes de Certificat existants. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-304.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en analytique d'affaires, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2016-A0033-1080^e-304.

CE-1080-5.5 École HEC Montréal
- Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires —
BAA

2016-A0033-1080^e-305, 305.1

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires regroupe les modifications apportées aux différentes spécialisations (le programme comporte dix spécialisations), spécialisations intégrées ou options mixtes du programme. Selon les cas, les changements apportés concernent le répertoire de cours, le retrait ou l'ajout de cours à la structure ainsi que l'introduction de nouveaux cours créés, ou l'ajustement de la structure de programme en regard d'objectifs de formation ou de méthodes d'apprentissage. Les modifications concernent principalement les spécialisations *Finances* (approche par compétences), *Management* (structure), *Marketing* (révision de l'offre de cours), et *Méthodes quantitatives de gestion* (structure). Le projet comporte également l'établissement de la nouvelle spécialisation *Intelligence d'affaires* (formation en gestion et analyse de données volumineuses). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-305.

En réponse à une question, il est précisé que le programme propose un cheminement en français, un cheminement bilingue (français-anglais ou français-espagnol) et un cheminement trilingue (français-anglais-espagnol).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2016-A0033-1080^e-305.

CE-1080-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Michel Carrier, présente le projet inscrit au point 6.1; pour cette présentation, le doyen est accompagné de M. Jacques Lussier, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures (participation par conférence téléphonique).

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Mme Louise Poirier, présente les projets inscrits au point 6.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. David d'Arrioso, professeur adjoint au Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le vice-doyen aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, présente les projets inscrits au point 6.3; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Yayhe Merhi, professeur titulaire (Médecine—spécialités médicales, et ICM).

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente les projets inscrits au point 6.4; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Robert Normandeau, vice-doyen aux études en création et technologie.

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, et la vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs, Mme Michelle McKerral, présentent les projets inscrits au point 6.5.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.6, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques de la Faculté de l'aménagement.

CE-1080-6.1 Faculté de médecine vétérinaire — Département de sciences cliniques

- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures (DES) en médecine vétérinaire, option Sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-3) : création de la concentration « Médecine sportive et rééducation »

2016-A0033-1080^e-287

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures (DES) en médecine vétérinaire, option Sciences cliniques vétérinaires, propose principalement la création de la concentration « Médecine sportive et rééducation », visant l'acquisition des compétences nécessaires à la pratique de la médecine sportive équine actuelle et future. D'une durée de trois ans, le programme suivi selon cette nouvelle concentration permettra aux candidats de se soumettre aux examens de certification de l'American College of Veterinary Sports Medicine and Rehabilitation (ACVSMR). Proposant une offre de formation innovatrice et unique (comparativement aux autres programmes existants), la nouvelle concentration permettra d'élargir l'offre pour les étudiants québécois et nord-américains, et permettra également d'attirer des candidats européens. La structure du programme comporte 108 crédits, répartis de différentes façons selon les concentrations. L'établissement de la nouvelle concentration donne lieu à la création de 11 nouveaux cours de sigle MEV (dont 8 stages). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-287.

En réponse à une question, on mentionne que la concentration pourrait, éventuellement, développer des spécialisations en médecine sportive et rééducation pour d'autres groupes d'animaux.

Le document de présentation mentionnant, parmi les activités de la médecine sportive, l'élaboration de protocoles de physiothérapie (page 4), on prend note d'une remarque sur le fait d'utiliser ce terme avec prudence, la physiothérapie étant destinée à des personnes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve modification au programme de Diplôme d'études supérieures (DES) en médecine vétérinaire, option Sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-3) : création de la concentration « Médecine sportive et rééducation », au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document 2016-A0033-1080^e-287.

CE-1080-6.2 Faculté des sciences de l'éducation—Département d'administration et fondements de l'éducation

- Modification au programme de D.E.S.S (2-801-1-2) et au Microprogramme (2-801-6-0) en administration de l'éducation : modification de l'intitulé pour « Leadership et gestion des établissements scolaires »
- Modification au programme de Maîtrise en administration de l'éducation (2-801-1-0)

2016-A0033-1080^e-288, 2016-A0033-1080^e-293 et 2016-A0033-1080^e-306

La modification au programme de D.E.S.S. et au Microprogramme en administration de l'éducation comporte une révision de ces offres de formation en fonction des différents référentiels de compétences (dont le référentiel du Ministère de l'éducation) encadrant la formation et le travail des directions d'établissement (DÉ) scolaire, et en fonction des besoins de formation spécifiques qui en découlent. La révision a bénéficié d'un travail de réévaluation des besoins de formation dans le domaine de l'administration de l'éducation, commencé en 2014 et effectué en collaboration avec les commissions scolaires de la grande région métropolitaine et les associations professionnelles des DÉ. Considérant l'évolution récente de ce domaine (davantage axée sur la pratique de direction d'établissement plutôt que sur la pratique de l'administration en éducation), le renouvellement de la formation a été fondé sur les différents référentiels, appliqués tant à l'échelle provinciale, nationale qu'internationale. Dans cette perspective, l'intitulé des offres de formation est modifié pour « Leadership et gestion des établissements scolaires ». La structure des programmes reste inchangée. Le répertoire de cours est modifié, par la création de 11 nouveaux cours de sigle ETA. Des modifications de concordance sont apportées au programme de Maîtrise en administration de l'éducation (dont l'ajout des nouveaux cours créés à la structure du programme de Maîtrise). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reportée aux documents 2016-A0033-1080^e-288 et 2016-A0033-1080^e-293; Le document 2016-A0033-1080^e-306 présente l'ensemble du projet de refonte de la formation professionnelle de deuxième cycle en administration de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation.

Considérant le titre du cours ETA 6807—*Communications et relations interpersonnelles* (document 2016-A0033-1080^e-288), l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, demande que le titre du cours soit ajusté de manière à mieux refléter des contenus de formation liés à la réalité des directions d'établissement scolaire. La Faculté des sciences de l'éducation convient de cette demande.

En réponse à une question, il est précisé que depuis 2000, la clientèle de ces programmes est principalement constituée de personnes exerçant des fonctions de direction d'établissement scolaire (alors qu'auparavant, on retrouvait des cadres administratifs exerçant dans les cégeps ou les écoles secondaires). Considérant cette évolution, et considérant les référentiels reconnus, on a défini des contenus de formation plus spécifiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation :

- la modification au programme de D.E.S.S (2-801-1-2) et au Microprogramme (2-801-6-0) en administration de l'éducation : modification de l'intitulé pour « Leadership et gestion des établissements scolaires », conformément au document 2016-A0033-1080^e-288;
- la modification au programme de Maîtrise en administration de l'éducation (2-801-1-0), conformément au document 2016-A0033-1080^e-293.

CE-1080-6.3 Faculté de médecine — Direction

- Modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-1-0) : création des options « Perfusion extracorporelle » et « Conseil génétique »
- Modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales (3-484-1-0) : création des options « Éthique clinique » et « Sciences buccodentaires » ; abolition de l'option « Musculo-squelettique »

2016-A0033-1080^e-289 et 2016-A0033-1080^e-294

La modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales propose principalement la création d'une option « Perfusion extracorporelle » et d'une option « Conseil génétique ». Le projet comporte également des modifications aux options « Sciences psychiatrique », « Musculo-squelettique », « Sciences cardiovasculaires » et « Éthique clinique », définies selon une perspective de rehaussement de la qualité de la formation et de l'encadrement, ainsi que des modifications aux blocs de cours (ajout, retrait ou abolition de cours). La structure de chacune des options du programme comporte 45 crédits. L'option « Perfusion extracorporelle » vise le développement des compétences de la pratique de perfusionniste, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique. L'option « Conseil génétique » vise la formation de spécialistes du conseil génétique, par le développement d'habiletés d'analyse et de synthèse, permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les questions liées au conseil génétique. Les stages cliniques veulent favoriser le développement des compétences relatives à l'application des connaissances théoriques dans tous les milieux dans lesquels ces spécialistes seront appelés à œuvrer. La modification permettra d'intégrer l'option « Conseil génétique », jusqu'à présent offerte dans le cadre du programme de Maîtrise individualisée, au programme plus spécifique de sciences biomédicales, et de répondre ainsi à une demande du Ministère. La modification au programme de Maîtrise donne lieu à la création de 10 cours (sigles CHI, MMD et PST). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-289.

À la suite d'une intervention sur le développement et la promotion de structures de formation dans des spécialisations (options) mais situées dans un cadre interdisciplinaire (sciences biomédicales), comparativement à la formule d'un programme individualisé (laquelle serait mise de côté au profit de programmes spécialisés), des précisions sont apportées sur les deux principales modalités selon lesquelles on peut, au besoin, établir un programme individualisé (soit une structure de programme disponible, ou une structure préalable en vue du développement d'un programme spécifique), et sur la situation particulière de la formation proposée en conseil génétique (par la création d'une option), afin de répondre à une demande visant l'établissement d'une structure de formation spécifique ; dans ce contexte, la formule du programme individualisé n'apparaissait pas appropriée.

La modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales propose la création des options « *Sciences buccodentaires* » et « *Éthique Clinique* », l'abolition de l'option « *Musculo-squelettique* », et des modifications à l'option « *Sciences psychiatriques* », dans une perspective d'optimisation de la formation en recherche biomédicale fondamentale ou de la formation clinique dans un contexte interdisciplinaire. Chacune des options du programme comporte 45 crédits. L'option « *Sciences buccodentaires* » pourra répondre à des besoins de formation pour les étudiants du programme de Maîtrise de la Faculté de médecine dentaire souhaitant poursuivre des études de troisième cycle, ainsi qu'à des besoins de formation pour des étudiants canadiens et internationaux. L'option « *Éthique Clinique* » permettra d'assurer la continuité de cette formation au troisième cycle des études supérieures, et d'offrir une formation académique et clinique avancée dans ce domaine d'importance, par la formation de professionnels en recherche en éthique clinique (notamment, des cliniciens chercheurs), appelés à participer à l'enseignement de l'éthique clinique et à pratiquer l'éthique clinique dans les établissements de santé. L'abolition de l'option « *Musculo-squelettique* » découle du faible nombre d'inscriptions à cette option, et tient compte du fait qu'il existe, à l'Université, d'excellents programmes de Doctorat pertinents à la santé musculo-squelettique (dont Kinésiologie et Sciences de la réadaptation). La modification de la structure et du contenu de l'option « *Sciences psychiatriques* » vise principalement à améliorer la qualité et la spécificité de la formation en recherche en sciences psychiatriques. Des modifications sont apportées au répertoire de cours, par la création de 9 cours (sigles MMD, SMC et STO). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-294.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de médecine (Direction) :

- la modification au programme de Maîtrise en sciences biomédicales (2-484-10) : création des options « Perfusion extracorporelle » et « Conseil génétique », conformément au document 2016-A0033-1080^e-289;
- la modification au programme de Doctorat en sciences biomédicales (3-484-10) : création des options « Éthique clinique » et « Sciences buccodentaires »; abolition de l'option « Musculo-squelettique », conformément au document 2016-A0033-1080^e-294.

CE-1080-6.4 Faculté de musique

- Modification au programme de Maîtrise en musique—Composition (2-610-1-1) : modification de l'intitulé pour « Maîtrise en musique—Composition et création sonore »
- Modification au programme de Doctorat en musique—Composition (3-610-1-1) : modification de l'intitulé pour « Doctorat en musique—Composition et création sonore-»
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en musiques numériques

2016-A0033-1080^e-290; 2016-A0033-1080^e-295 et 2016-A0033-1080^e-296

La modification au programme de Maîtrise en musique—Composition porte d'abord sur le titre du programme, auquel on ajoute « et création sonore », afin de mieux refléter la nature du programme dans l'évolution de la discipline au XXI^e siècle. De même, l'intitulé des trois cours de tutorat « Composition » est modifié pour « Composition et création sonore ». Le troisième cours de tutorat sera déplacé dans le bloc *Recherche*, car il vise principalement le travail de recherche-créditation, intégré au mémoire de Maîtrise. Le projet propose également la création de deux nouveaux cours de sigle MUS, sur des séminaires de type « colloquium » (séminaires permettant de réunir tous les étudiants des cycles supérieurs en composition et création sonore). Le programme comporte 45 crédits, répartis selon 33 crédits de cours obligatoires (dont 18 crédits attribués à une composition finale d'envergure ou à deux œuvres équivalentes) et 12 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-290.

La modification au programme de Doctorat comporte des modifications correspondantes à celles apportées au programme de Maîtrise quant à l'intitulé du programme et des cours de tutorat, et à l'établissement de séminaires de type « colloquium » (4 cours de sigle MUS). Un nouveau cours de sigle MCT est créé, sur le projet de thèse (remplaçant le cours MCT 7958). La structure du programme comporte 90 crédits, répartis selon 84 crédits de cours obligatoires (dont 66 crédits attribués à un projet de thèse) et 6 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-295.

Le programme proposé de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en musiques numériques vise à soutenir le développement de pratiques artistiques de haut niveau dans le domaine de la création sonore et musicale, devenues indissociables des nouvelles technologies utilisées. Ce programme pourra intéresser les étudiants finissants d'un programme de Baccalauréat complété dans le secteur des musiques numériques, ou pourra constituer un programme passerelle vers le programme de Maîtrise en Musique—composition, prévoyant attirer une clientèle provinciale, nationale et internationale. La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 27 crédits de cours à option (dont 6 à 12 crédits attribués à un ou deux travaux dirigés). Quatre nouveaux cours de sigle MUS sont créés en lien avec l'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1080^e-296.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de musique :

- la modification au programme de Maîtrise en musique—Composition (2-610-1-1) : modification de l'intitulé pour « Maîtrise en musique—Composition et création sonore », conformément au document 2016-A0033-1080^e-290;
- la modification au programme de Doctorat en musique—Composition (3-610-1-1) : modification de l'intitulé pour « Doctorat en musique—Composition et création sonore », conformément au document 2016-A0033-1080^e-295;
- la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en musiques numériques, conformément au document 2016-A0033-1080^e-296.

CE-1080-6.5 Faculté des arts et des sciences — Direction

- Création d'un Microprogramme en pratiques et politiques du pluralisme.
- Création d'un Microprogramme en analyse et stratégie internationale.

2016-A0033-1080^e-291 et 2016-A0033-1080^e-297

Le Microprogramme en pratiques et politiques du pluralisme veut constituer un programme court de perfectionnement des compétences, s'adressant à des professionnels souhaitant développer ou mettre à jour leur formation en études internationales, et aux étudiants souhaitant compléter leur formation par un programme court de deuxième cycle, par exemple, en vue de l'acquisition de compétences recherchées sur le marché du travail. Ce microprogramme sera indépendant et distinct du Microprogramme (gigogne) en études internationales, et composé de cours existants, offerts par le CERIU. La structure du Microprogramme comporte 9 crédits, répartis selon 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits de cours au choix ; son implantation est prévue au trimestre d'été 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1080^e-291.

Le Microprogramme en analyse et stratégie internationale veut répondre à une demande de formation provenant de professionnels, visant l'acquisition de connaissances permettant de développer des compétences recherchées sur le marché du travail. Cette formation étant, jusqu'à présent, suivie dans le cadre des écoles d'été du CERIU, cette nouvelle modalité permettra d'offrir une structure de formation pouvant donner lieu à l'émission d'une attestation d'études de deuxième cycle. Ce microprogramme sera indépendant et distinct du Microprogramme (gigogne) en études internationales, et composé de cours existants, offerts par le CERIU. La structure du Microprogramme comporte 9 crédits, répartis selon 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits de cours au choix ; son implantation est prévue au trimestre d'été 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1080^e-297.

En réponse à des questions sur les modalités des cours offerts par le CÉRIUM, on explique qu'il s'agit principalement de cours de sigle PLU, pouvant être crédités ou non, siglés selon le Département auquel ils sont rattachés, ou relevant de la direction de la Faculté; les cours de sigle PLU sont traités au niveau de la Sous-commission des études supérieures et transmis au Bureau du registraire afin de les intégrer à la banque de cours; ces cours sont donnés par des professeurs, des professeurs invités ou des chargés de cours.

Considérant la suggestion présentée par l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, M. Jean-Marc Charron, la Commission prend note que le cours PLU 6110—*Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels* sera ajouté au bloc 70B du Microprogramme en pratiques et politiques du pluralisme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la création d'un Microprogramme en pratiques et politiques du pluralisme, conformément au document 2016-A0033-1080^e-291;
- la création d'un Microprogramme en analyse et stratégie internationale, conformément au document 2016-A0033-1080^e-297.

CE-1080-6.6 Faculté de l'aménagement
École d'urbanisme et d'architecture de paysage
- Modification au programme de Maîtrise en architecture du paysage (2-020-1-0)
2016-A0033-1080^e-292

La modification au programme de Maîtrise en architecture du paysage se pose dans le contexte du processus d'obtention de l'agrément en 2016. Le projet de modification a ainsi été soumis au comité d'agrément qui a déjà émis un avis favorable sur les changements proposés. Le rapport final sera transmis au début de l'année 2016 par le Conseil d'agrément en architecture de paysage, un organisme qui relève de l'Association des architectes paysagistes du Canada. À cette étape, la modification proposée porte principalement sur l'abolition des deux concentrations du programme, et sur un rehaussement du bloc de cours préparatoires (propédeutique) pour les clientèles issues des domaines connexes à l'architecture de paysage. Une deuxième phase, prévue en 2017, prévoit des modifications aux contenus des cours préparatoires et du programme de Maîtrise ; l'élaboration de ce deuxième projet de modification débutera dès la réception du rapport final du Conseil d'agrément. La structure du programme modifié comporte 45 crédits, répartis selon 36 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé) et 9 crédits de cours à option ; son implantation est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1080^e-292.

En réponse à une question, il est précisé que les étudiants finissants du programme de Baccalauréat sont reconnus par l'association professionnelle, mais non par l'organisme d'accréditation; le programme de Maîtrise conduit à l'accréditation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en architecture du paysage (2-020-1-0), à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2016-A0033-1080^e-292.

CE-1080-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES –PLANS D'ACTION

CE-1080-7.1 Faculté des arts et des sciences
- Plan d'action pour les programmes du Département de démographie
2016-A0033-1080^e-298, 298.1

La vice-doyenne aux études de premier et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente le plan d'action de la Faculté pour les programmes du Département de démographie, se reportant au document 2016-A0033-1080^e-298. Le document 2016-A0033-1080^e-298.1 présente le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes–CAEP.

On observe que la recommandation 5 (page 6 du Plan d'action) présente un indicateur qui contredit les constats du CAEP (page 10 du rapport du CAEP), relativement aux préalables en mathématiques exigés (ou non) à l'admission pour les programmes bidisciplinaires

Démographie-Anthropologie et Démographie-Géographie. Mme McKerral mentionne que cet indicateur concernerait plutôt le programme bidisciplinaire Démographie-Statistique; une vérification sera effectuée sur cette question.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes du Département de démographie [Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et anthropologie (1-071-1-0); Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et géographie (1-074-1-0); Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et statistique (1-073-1-1); Maîtrise en démographie (2-070-1-0); Doctorat en démographie (3-070-1-0)], conformément au document 2016-A0033-1080^e-298.

CE-1080-7.2 Faculté des arts et des sciences
- Plan d'action pour les programmes du Département de physique

2016-A0033-1080^e-299, 299.1

La vice-doyenne aux études de premier et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente le plan d'action de la Faculté pour les programmes du Département de physique, se reportant au document 2016-A0033-1080^e-299. Le document 2016-A0033-1080^e-299.1 présente le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes-CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes du Département de physique [Baccalauréat spécialisé en physique (1-200-1-0); Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en mathématiques et physique (1-192-1-0); Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en physique et informatique (1-205-1-0); Maîtrise en physique (2-200-1-0); Doctorat en physique (3-200-1-0)], conformément au document 2016-A0033-1080^e-299.

CE-1080-7.3 Faculté des arts et des sciences
- Plan d'action pour les programmes du Département de sociologie

2016-A0033-1080^e-300, 300.1

La vice-doyenne aux études de premier et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente le plan d'action de la Faculté pour les programmes du Département de sociologie, se reportant au document 2016-A0033-1080^e-300. Le document 2016-A0033-1080^e-300.1 présente le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes-CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes du Département de sociologie [Baccalauréat spécialisé en sociologie (1-255-1-0); Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en psychologie et sociologie (1-257-1-0); Maîtrise en sociologie (2-255-1-0); Doctorat en sociologie (3-255-1-0)], conformément au document 2016-A0033-1080^e-300.

CE-1080-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1080-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 22 mars 2016, à 14 heures.

CE-1080-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 22 mars 2016 – délibération CE-1081-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot